



Les essentiels de l'évaluation HAS pour les ESSMS

QUOI ?

2022 => HAS : mise à jour de la procédure d'évaluation des ESMS + un référentiel **UNIQUE** pour les ESSMS + des RBPP

Evaluation de la qualité et de la sécurité de l'accompagnement des usagers

Photo à un instant T d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et de sécurité de l'accompagnement, selon un référentiel unique

Livrables :

- 1) Bilan annuel à fournir aux autorités de tarification et de contrôle
- 2) Rapport d'évaluation tous les 5 ans aux autorités de tarification et de contrôle



Les fondements du référentiel = **4 valeurs** = pouvoir d'agir de la personne accompagnée + respect des droits + inclusion de la personne + éthique des professionnels

QUI ?

Tous les ESSMS accompagnant :

- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Protection enfance
- Précarité
- Addictions



Tous les professionnels qui exercent dans les ESSMS sont concernés ET peuvent être interrogés lors de l'évaluation.

OU ?

Visite de l'établissement + évaluation via une plateforme informatique (SYNAE)
Un système d'information dédié : **SYNAE**

QUAND ?

Evaluation **tous les 5 ans**, par des organismes accrédités COFRAC et habilités par la HAS.
Selon le **calendrier contractualisé** et **préalablement défini** entre la gouvernance et l'organisme habilité.



Temps d'évaluation : défini avec l'organisme évaluateur

COMMENT ?

Evaluation de l'établissement/service selon 3 points de vue de 3 chapitres : personne + professionnels + ESSMS 9 thématiques - 42 objectifs - 139 critères « standards » et 18 critères « impératifs » 3 méthodes d'évaluation : accompagné traceur + traceur ciblé + audit système => méthodes complémentaires, **objectif : avoir une vision croisée**

Rapport de l'évaluation sera :

- Transmis par l'établissement aux autorités de tarification, à la HAS, aux différentes instances et aux publics
- Publié en parti par les autorités (ou partiellement)

Conseil : Bien s'approprier le référentiel et des critères d'évaluation AVANT de s'emparer des méthodes et AVANT l'évaluation

POURQUOI ?

- Remettre la personne accompagnée au centre de la démarche
- Renforcer la démarche Qualité et gestion des risques dans le médicosocial
- Poursuivre l'amélioration de la qualité des accompagnements
- Homogénéiser et sécuriser les pratiques dans les ESSMS au niveau national
- Obligation légale de la HAS (cf cadre légal ci-dessous)

Les outils essentiels :

- Référentiel HAS
- Manuel d'utilisation du référentiel HAS
- 4 guides pour accompagner les établissements autour de l'utilisation de SYNAE

